Christian Mahieu

LEM - CNRS - Université de Lille

**La Fabrique sociale des initiatives collaboratives solidaires :**

**Comprendre les conditions de la prise d’initiative citoyenne**

**Introduction :**

Rien n’est moins évident que la prise d’initiative citoyenne solidaire.

D’une part, le « pas de côté » qu’elle nécessite ne va pas de soi, du fait de la prégnance des processus qui continue de structurer la société salariale.

D’autre part, on ne sait repérer la création d’activités qu’au travers de processus entrepreneuriaux qui ne sont que faiblement questionnés et qui ne semblent offrir, comme seule « alternative », que des processus d’entrepreneuriat et d’indépendance libérale.

Certes, on peut dire que, s’agissant du premier point, les processus de socialisation sont en crise et que, s’agissant du second point, un entrepreneuriat, dit social a notablement percé et fait l’objet d’attention, tant de la de la part des acteurs économiques publics et privés que des chercheurs.

Le rapport à l’emploi est en question, du fait du poids d’un chômage permanent, mais aussi du fait de rapports à l’emploi qui se diversifient. Ont ainsi commencé à être analysés le « précariat » et l’  « intermittence » qui révèlent d’autres visages qu’une stricte flexibilité vécue négativement.

De la même façon, l’entrepreneuriat social est désormais connu et, même, reconnu. Il bénéficie de l’action publique. Il a ses propres dispositifs d’incubation.

Cependant, il me semble que les processus de prise d’initiative citoyenne solidaire doivent faire l’objet d’une investigation spécifique, approfondie.

De fait, des initiatives collaboratives citoyennes émergent. Des projets voient le jour, portés par des acteurs individuels et des collectifs. Mais, initiatives et projets ne sont que faiblement repérées. Ils n’impactent que peu un espace public pourtant ouvert à des discussions sur la transformation économique et sociale, pourquoi ?

Je tente d’apporter quelques éléments de réponse à cette question en m’intéressant à trois dimensions sur lesquelles je fais converger mes recherches et les enquêtes de terrain qu’elles mobilisent.

La première dimension est celle de la prise d’initiative comme construction de positions et postures sociales. Mais, porter une initiative solidaire, et se construire en porteur d’une telle initiative, c’est autre chose que d’endosser la position de l’entrepreneur, même social.

La deuxième dimension me fait mettre l’accent sur les conditions de cet « agir collectif » spécifique aux prises d’initiatives solidaires, lorsqu’elles prennent des formes collaboratives et citoyennes. Ce sont alors des « collectifs » qui jouent un rôle moteur dans ces constructions de positions singulières. Ces collectifs ne peuvent pas être réduits à leur possible structure en réseaux ; ils sont des assemblages complexes de regroupements d’acteurs et de dispositifs, plus ou moins techniques, plus ou moins institués.

La troisième dimension me fait aborder la question de l’institutionnalisation des dynamiques entrepreneuriales auxquelles correspondent ces prises d’initiative collaborative solidaire.

Le terrain de l’appui social et institutionnel à l’entreprendre est bien occupé. Cette occupation s’est même renforcée, et des politiques en la matière se déploient à tous les niveaux de l’action publique, dans toutes les collectivités publiques et de l’école primaire aux universités. Même les lieux soutenus au titre de la création artistique sont désormais sollicités. En France, les politiques nationales, locales, sont invitées à s’aligner sur les politiques européennes en la matière.

Cependant, établissant des rapports complexes avec ces politiques, des lieux et des dispositifs se font jour qui sont autant de creusets pour des initiatives collaboratives et solidaires. C’est sur ces creusets, et les processus collectifs qu’ils recèlent, que portent les enquêtes qui me permettent de développer mes interrogations sur ces questions. Ces enquêtes concernent des « collectifs » et des lieux d’émergence de projets alternatifs, ces désormais célèbres « tiers lieux » et les plateformes collaboratives qui se développent partout en France et en Europe. Elles sont menées dans le contexte français et, en particulier, de la région Nord Pas de Calais.

1. **Prendre l’initiative, construction singulière d’une justesse personnelle : Le pas de côté, La justesse personnelle, L’engagement**

**Une position sociale autre que celle de l’entrepreneur ou du professionnel indépendant est-elle possible ?**

La première dimension est celle de la construction/transformation des positions et postures sociales. Et, en effet, il y a un fort consensus pour considérer que toute initiative suppose un projet et que tout projet est une « entreprise », au sens large - Celui que lui donne Hélène Vérin lorsqu’elle fait l’histoire du mot ( )-, et que toute entreprise a son entrepreneur. C’est une approche classique que de considérer qu’entreprendre, c’est, d’abord, adopter une position sociale et économique, celle de l’acteur emblématique de la création d’activité et d’entreprise, le porteur de projet entrepreneurial, l’entrepreneur. La grande majorité des travaux en entrepreneuriat partent de ce postulat, que ce soient les recherches comme la conception des appuis sociaux et institutionnels. Il est alors très difficile de se distancier de ce type de problématique lorsque, cependant, on veut rendre compte des processus de construction de singularités, voire d’identités, en lien avec la prise d’initiative, sans reprendre pour autant les concepts de l’action collective, politique, avec ses notions de militant, d’activiste, etc.

La difficulté est si grande que deux approches qui semblent s’y opposer ne font en fait que conforter ce point de vue de l’entrepreneur.

Ainsi, la première de ces deux approches, qui croit dégager des spécificités à propos de l’initiative solidaire, en parlant d’entrepreneuriat social, en vient à concevoir finalement un profil d’entrepreneur qui serait rallié à un autre corpus de valeurs que celles de l’économie marchande orthodoxe. Le processus qui sera alors pris en considération est celui de son adhésion à des systèmes de valeurs, et, certes, à des pratiques spécifiques correspondant à ces valeurs, mais sans remettre en cause la dynamique globale d’endossement de la posture sociale et les apprentissages correspondant à cet endossement. Les processus de construction de la posture seraient les mêmes à ceci près qu’ils seraient surplombés par un autre corps de valeurs et de conceptions morales. On voit déjà le problème résidant dans le fait que les outils permettant au créateur de se mettre dans la position de l’entrepreneur seraient fondamentalement les mêmes que ceux de l’entrepreneuriat classique, sous réserve de les accompagner de modules portant sur les valeurs éthiques et les contextes politico économiques président à la construction et au développement de ces valeurs. Ce sont des modules bien connus en entrepreneuriat social et dans le secteur de l’économie sociale et solidaire. Nous verrons que finalement cela se verra lorsqu’il s’agira de concevoir les dispositifs d’appuis et les processus de formation permettant de conforter cette position d’entrepreneur ; les mêmes actions, de formation notamment, seront mobilisées, en y ajoutant les modules d’acquisition/renforcement des valeurs éthiques spécifiques.

Mais, il en est de même d’une seconde approche qui, malgré un corpus théorique apparemment complètement antagoniste, valide de fait cette idée d’un acteur porteur d’initiative solidaire comme entrepreneur, malgré lui dans ce second cas. Ici, l’acteur porteur d’initiative ne peut être qu’un entrepreneur, mais un entrepreneur produit de l’inculcation d’un habitus économique prégnant ( ). Certaines propositions, trop rapidement reprises des travaux de Pierre Bourdieu sur la fabrique de l’habitus économique (2003), vont dans ce sens. Certes, et j’y reviendrai dans la troisième partie de ce texte, les dispositifs de formation à l’entrepreneuriat, lorsqu’ils se dénomment ainsi, même « chapeautés » par un discours ouvert sur le thème de l’entrepreneuriat potentiellement, aussi, social et solidaire, peuvent être interprétés comme des tentatives d’inculcation d’un habitus entrepreneurial, non critiqué en tant que tel. Les raisons en sont la prégnance des modèles dominants de l’entreprendre, mais aussi, tout simplement, parce que, comme dispositif pédagogique, rien d’autre n’existe ou n’est connu des organisateurs et que les autorités (politiques et universitaires) ont à cœur de mettre en œuvre rapidement des politiques en la matière sur base d’outils existants.

**Construire sa singularité : l’initiative, produit de sa justesse personnelle**

Sortir de la réduction que représentent les deux approches précédentes, c’est porter toute son attention sur les particularités de deux types de processus et sur leurs interactions. Il s’agit, d’une part, des micro processus individualisés de désocialisation, par rapport à la crise des appareils de socialisation primaires et secondaires, et de resocialisation volontaire au travers des interactions et relations nouvelles dont l’acteur se fait le moteur et le résultat.

La sociologie pragmatique y voit l’épreuve majeure au travers de laquelle les individus, dans la diversité de leurs contextes, activent des micro processus de construction de leur singularité. De nombreux travaux de recherche nous mettent en vigilance sur les renversements qui s’opèrent dans ces dynamiques de socialisation (Castel, 1999 ; Vatin, Bernard, 2007). Alors qu’auparavant la socialisation « *accordait les individus à la société, en les modelant en fonction des places sociales*» (Martuccelli, 2010, p. 35), « *aujourd’hui, (…) la socialisation plurielle apparaît comme une formidable machine de fabrication d’individus singularisés* » (idem). Ainsi, la vocation de la socialisation semble changer de sens, de moteur de l’intégration de l’individu à la société, elle devient la fabrique du processus d’individualisation. C’est donc en ayant en tête ces renversements dans les logiques de la socialisation qu’il faut s’interroger sur les liens paradoxaux du singulier et du solidaire.

La poussée de la singularité cadre avec une double aspiration des individus à l’égalité de traitement et à la personnalisation des décisions les concernant. Beaucoup de travaux (Renault, 2004 ; Dubet, 2006 ; Kellerhals, Languin, 2008 ; Martuccelli, 2010) mettent en avant la montée des sentiments d’injustice et des exigences de justice qui en résultent. Une tension s’affirme entre « *l’exigence toujours incontournable de l’égalité et le souci croissant de la prise en compte des situations singulières* » (Martuccelli, 2010, p. 23). Les aspects politiques de cette montée (Rosanvallon, 2011) convergent avec les aspects économiques et le rapport qui peut être fait entre étendue de la liberté et accès aux ressources (Sen, 2000a et 2000b). « *La conscience et la sensibilité des individus à la différence, et à la variabilité constante des expériences, ont connu une incroyable exacerbation* » (Martuccelli, 2010, p. 25). La sensibilité envers la singularité se manifeste vis-à-vis de la conception que des individus singuliers se font de leur place sociale. Hier, ces individus étaient positionnés d’une façon dominante, parfois unique, dans une perspective de classe ou tout au moins de strate. Cette position, sans disparaître, est concurrencée par une configuration d’appartenances à des réseaux de sociabilité. Tout cela converge aussi et est compatible avec le fait que nous vivons l’expérience d’une « grande société » qui se massifie au travers de « petits mondes », à la construction desquels nous participons ; et ce plutôt que par une opposition majeure entre la vie publique et la vie privée. C’est un aspect essentiel qui me fait porter toute mon attention sur la dynamique des petits mondes que sont les collectifs d’initiatives solidaires collaboratives.

Le contexte qui préside à la prise d’initiative est aussi celui fait d’une tension accrue entre standardisation et singularisation, et de sa généralisation à presque toutes les situations. D’un côté une forte affirmation identitaire peut enfermer dans l’appartenance à un groupe, à un réseau. D’un autre côté, une forte affirmation d’une pluralité identitaire peut ouvrir à la singularité. Les situations apparaissent complexes de ce point de vue, y compris avec le fait que « *la standardisation peut devenir une source pour la singularité, et où, à l’inverse, le souci de singularité, en se radicalisant, cantonne au stéréotype*» (Martuccelli, 2010, p. 28). Mais en même temps, la signification de la standardisation, la prise de conscience de sa force, est cernée en référence critique à la singularité. Dans la mesure où elle se pose en obstacle à l’épanouissement à la singularité. Ainsi, alors que la tension entre standardisation et singularisation était considérée comme structurelle, apparaît la nécessité de mieux comprendre une pluralité d’articulations possibles entre le singulier et le commun. C’est au cœur de ces articulations qu’émerge la perception des besoins, des usages possibles de biens et services à concevoir ou à diffuser. Tout cela conditionne la prise d’initiative.

Et c’est donc par la prise en compte de cette construction de singularité que l’on peut comprendre le type de « pas de côté », de construction de ce que certains appellent une « *justesse personnelle* » (Martuccelli, 2010, p. 51). Ainsi « *dans le singularisme donc, l’idéal suprême n’est plus tant l’autonomie politique ou l’indépendance économique, que la quête d’une forme sui generis de justesse personnelle*» (idem). « *Le but est moins d’incarner un modèle universel de vertu (comme dans l’arêté grecque), c’est-à-dire de donner forme à un modèle qui est déjà là, qui précède donc l’individu, que de parvenir à la réalisation singulière de soi la plus harmonieuse possible, à atteindre ainsi un idéal personnalisé en dehors de tout modèle d’évaluation et même – à terme et comme idéal- de toute idée de comparaison ou de concurrence à autrui* » (idem). Il ne s’agit alors pas d’un ralliement idéologique et moral à un corps de valeurs. Et l’on comprend qu’il n’est pas satisfaisant d’analyser les processus de prise d’initiative et de création d’activités comme une forme d’entreprendre qui serait un ralliement à une conception vertueuse d’entrepreneuriat. Il ne s’agit pas non plus de la recherche d’un positionnement atypique ou marginal. La position singulière expérimentée ne recherche pas l’originalité pour l’originalité. Elle est même singulière et solidaire, donc soucieuse de trouver son insertion dans des collectifs et porteuse de construction de ces collectifs.

Cette construction de singularité comme justesse personnelle cadre avec des pratiques et représentations qui ne relèvent pas d’une privatisation des comportements avec un retrait de liens politiques, d’une désaffection de la vie commune ou d’une valorisation exclusive de la vie privée, comme avec l’individualisme souvent décrit. Elle cadre paradoxalement avec une forte implication des individus dans la société.

Les initiatives solidaires doivent être envisagées de ce point de vue du fait des dynamiques des acteurs qui les prennent et les animent. On peut même poser comme hypothèse que les initiatives solidaires, avant d’être des projets de création d’activités et d’entreprises, sont des plateformes de construction collective de justesse de soi pour ceux qui y participent. Il suffit de constater combien les méthodes de création et d’élaboration collectives sont mises en avant, souvent plus encore que les projets eux-mêmes. L’accent est alors mis sur les outils et méthodes de travail collaboratif et d’intelligence collective. Mes observations et les entretiens réalisés montrent que l’objet même du travail collaboratif, sur les usages susceptibles de faire l’objet de création, peut changer et être orienter vers d’autres projets d’activité, tant ce qui est privilégié c’est la dynamique collective porteuse de réalisations singulières pour les individus rassemblés en collectifs.

**L’initiative solidaire collaborative : un engagement**

Cette problématique de construction de justesse de soi peut s’enrichir des réflexions qui se sont faites jour sur le thème de l’engagement.

S’agissant de populations jeunes, on peut retenir les travaux sur l’engagement de Valérie Becquet et de ses collègues (Becquet, De Linarès, 2005). Caractérisant les formes d’engagement que sont les pratiques bénévoles, des étudiants notamment, elles sont réelles mais différentes de ce qu’elles ont été précédemment. Pour les percevoir il faut d’ailleurs sortir d’une conception de l’engagement qui privilégie, voire réduit l’engagement à l’engagement politique, syndical et associatif. L’engagement ne prend pas alors la forme de l’adhésion à une structure, une organisation ou un corps de doctrines. Il apparaît plus composite, réversible, fragile, susceptible de recompositions multiples. Cet engagement se construit à différents niveaux de profondeur, dans la dynamique même des projets conçus et déployés.

Pour rendre compte de la dynamique de cette construction on peut reprendre les propositions de Thévenot (2006) concernant les régimes d’engagement. Le régime d’engagement, au cœur des micro processus de prise d’initiative est celui que Thévenot appelle l’ « action justifiable ». Ce régime montre des humains dotés de « capacités conventionnelles ; des humains aptes à tenir des rôles en se saisissant d’objets (des dispositifs d’action) préalablement soumis à une opération de mise en forme. Cette opération les rend reconnaissables par les acteurs dotés des capacités conventionnelles pertinentes (Barbier, Trepos, 2007, p. 47). Produits par cette opération, les objets/dispositifs contribuent à orienter et à soutenir la coordination de l’action (idem).

Thévenot décrit deux autres régimes, celui de l’action normale dans laquelle l’objet n’est qu’un « fidèle serviteur », sans poids particulier sur les interactions sociales ; et celui de la familiarité, dans lequel le rapport à l’objet produit des effets, des « attachements usités », essentiels dans la construction de la singularité mais impactant moins les interactions entre les personnes (idem).

La compréhension de l’engagement est alors indissociable de celle des relations entre les processus de construction de justesses personnelles, la dynamique des objets/dispositifs et celle des projets.

C’est ce que nous montre l’observation fine de la dynamique des initiatives collaboratives, de leur élaboration collective, de leur test, de leur structuration en projets, et donc de toutes les interactions qui président à leur conception et à leur déploiement. On voit alors que, dans ces micro processus collaboratifs, la priorité est donnée à l’élaboration de règles, de chartes, de codes, souvent appelés codes sources en référence à l’univers et aux communautés du logiciel libre (Demazière et al., 2009, 2011).

C’est ce qui me semble se construire dans les espaces alternatifs que ce soit les tiers lieux ou les plateformes collaboratives dont il sera question dans la partie suivante. On peut ainsi les envisager comme des espaces de construction de soi, des espaces de socialisation extrascolaire, des chemins de traverse de la resocialisation. Et, il faudrait insister sur ce point particulièrement important dans le contexte français qui donne souvent la priorité à une insertion professionnelle précoce, déterminée par le niveau de diplôme et présidant à un parcours fait de beaucoup d’irréversibilité. D’autres pays européens, le Danemark par exemple, montrent des processus qui accordent toute leur importance à un temps de construction de soi, qui tirent parti du cumul des expériences personnelles, des parcours multiples, ouverts à l’extrascolaire. Dans certains pays européens où ces parcours font l’objet d’un soutien par l’action publique la problématique de l’engagement sur des espaces alternatifs pourraient se poser différemment.

L’analyse de ces processus de prises d’initiatives au regard de l’engagement qu’ils traduisent bénéficie des notions d’épreuves et de compromis élaborées par Boltanski et Thévenot (1991), reprises par Martuccelli (2010). Ces notions tournent résolument le dos à une notion d’engagement qui serait une conscientisation individualisante et un ralliement personnel à des valeurs. Elles mettent en avant des processus d’interactions dans lesquels l’engagement se construit dans le rapport aux autres. Thévenot va plus loin dans la problématisation des micro processus d’engagement dans une démarche qui les analyses comme autant de « *figures du commerce entre les personnes et les choses*». Dans cette approche, la construction des relations suppose une théorie de l’action ouverte à la compréhension des assemblages des objets (des dispositifs d’interaction) et des personnes.

1. **Comprendre l’agir collectif solidaire**

**La dynamique des collectifs, assemblages de personnes et d’outils/dispositifs**

Ainsi, les prises d’initiative sont indissociables des collectifs émergents qui leur offrent un cadre d’expression et de conception. Et c’est à ce niveau qu’il convient d'approfondir l’analyse des conditions de construction et d’expression d’engagements que manifestent les prises d’initiatives solidaires. La dynamique de l’engagement doit être examinée avec soin. Elle ne précède pas, ou en tout cas, pas toujours, l’implication dans un collectif. L’engagement se construit dans l’action, et dans l’action collective qui plus est, lorsque l’action prend une forme d’organisation participative délibérative.

La prise d'initiatives est souvent perçue comme menant à une entreprise individuelle. Ce qui explique que la majeure partie des dispositifs institutionnalisés de soutien à la création d’activités et d’entreprises soient individualisés. Certes, il ne saurait être question de remettre en cause le rôle déterminant des individus dans des prises de position qui cadrent avec la singularité de leur parcours. Mais, ces individualités sont indissociables des collectifs dont elles sont les membres. Elles sont tout autant construites par ces collectifs qu’elles ne les construisent. C’est cette interaction qu’il nous parait indispensable d’approfondir, en tentant d’identifier des étapes de maturité et des cycles de vie des projets, et des collectifs qui les sous-tendent. Pour une part il s’agit alors de déporter l’analyse de la seule prise en compte des « projets » -Ph. Zarifian nous met en garde contre l’omniprésence de cette notion de projet-, pour envisager la dynamique projective des collectifs, sans considérer qu’il n’y a de projets que collectifs ; parce que, paradoxalement, les individualités singulières à l’action au sein des collectifs sont des acteurs projets, des leurs, de ceux des autres, de ceux aussi non encore appropriés par certains ou définitivement non appropriables et appropriés.

C'est pourquoi, comprendre les logiques d'émergence et de développement des initiatives solidaires collaboratives suppose de comprendre la dynamique des collectifs citoyens. La problématique le permettant prend appui sur la convergence originale et interdisciplinaire d’un ensemble de travaux de recherches tant sur la dynamique des collectifs, de leurs agents et de leurs outils (Latour, 1994, 1999; Barbier, Trepos, 2007), sur le développement humain basé sur la croissance des capacités (de Munck, Zimmermann et al., 2008), que sur la gouvernance des biens communs (Ostrom, 1990, Flahaut, 2008). Elle conduit à envisager le moteur de la créativité citoyenne collaborative comme la construction simultanée, d’une part, de capacités d’action et d’autonomie dans l’action chez les membres des collectifs, et, d’autre part, d’un bien commun conçu et porté par eux. Ces collectifs ne sont pas de simples regroupements d’individus porteurs de représentations communes de l’action. Ils existent dans la mesure où ils s’outillent et sont outillés par des objets supports d’actions et autres dispositifs d’expérimentation et d’action. Pour les besoins de l’analyse des « collectifs », comme nous l’indique les travaux de recherche en la matière (ceux de Bruno Latour, en tout premier lieu), il est essentiel de distinguer les éléments humains et non humains, et donc les personnes et les objets techniques, méthodologiques, matériels et immatériels que les groupes de personnes créent, mais aussi qui les créent et les transforment en tant que groupes et en tant que personnes, selon différents régimes et niveaux d’engagement. La compréhension dynamique des collectifs nous amène à envisager les acteurs sociaux dans la spécificité de leurs inter relations, et dans la façon dont ils mobilisent et sont mobilisés par les outils et les dispositifs que, tout à la fois, ils conçoivent mais qui organisent et cadrent l’action, qui les cadrent eux-mêmes et les orientent. Ces outils et dispositifs sont donc tout à la fois les supports et les produits de leurs interactions.

**La fabrique sociale des initiatives solidaires**

C’est à ce niveau que l’on peut à proprement parler de fabrique sociale de l’initiative solidaire, collaborative et citoyenne ; de génération de projets. Il s’agit alors d’une fabrique d’engagements et de projets. Cet espace de créativité et d’agir collectif montre bien les trois axes d’expansion des collectifs que sont les regroupements de personnes, les dispositifs supports et les engagements. En reprenant les notions avancées par Boltanski et Thévenot, on peut dire que cet espace est celui des opérations de jugements et de justification, de mise à l’épreuve des grandeurs, de constructions de compromis, interprétés par des acteurs en quête de justesse d’eux-mêmes.

Cet espace de la fabrique sociale des initiatives est désormais investi par des réflexions exprimées souvent en termes d’  « intelligence collective ». Le recours à cette terminologie traduit chez les acteurs qui s’en font les promoteurs une double dimension de réflexivité, une dimension éthico-politique qui souligne la construction collective du sens de l’action et une dimension plus spécifiquement méthodologique qui s’efforce de dégager des modèles d’action pour la généralisation capitalisation démultiplication des dynamiques de prise d’initiatives et de projets. On en verra l’importance pour interpréter l’évolution des appuis institutionnels à l’initiative et à l’entreprendre.

L’enquête empirique que je mène et qui me permet d’argumenter les points précédents montre ainsi la difficulté de dissocier, d’une part, les groupes d’acteurs de leurs dispositifs supports et, d’autre part, les principes, règles et codes élaborés lors des interactions, à l’épreuve des jugements et compromis, des outils et méthodes permettant ces élaborations.

Les dispositifs supports sont ici des lieux, des espaces de co working (le terme de tiers lieux (Oldenburg, 1999) leur est générique), mais aussi des plateformes numériques virtuelles. On observe en effet l’évolution de sites Internet et autres portails vers de nouveaux objets d’interactions et de coopérations. J’ai ainsi pu commencer à recenser et analyser plusieurs plateformes interactives. Plusieurs d’entre elles se définissent comme des supports collaboratifs, la plupart du temps basées sur des technologies issues de l’open source et du logiciel libre (Imagination for People, Utopie réaliste, Unisson, etc.).

Ainsi la plateforme collaborative  « Imagination for People » représente un cas particulier qui mérite une étude en soi. C’est tout à la fois un site web, une plateforme collaborative de projets en économie solidaire, collaborative, etc.  C’est aussi un collectif. Les développeurs du site sont aussi des acteurs accélérateurs de projets. C’est également une communauté que le site fédère et aide. L’interaction des personnes via le site permet un travail collectif sur les projets portés par la plateforme (expression de besoins et supports donnés, etc.). C’est donc aussi un dispositif de travail ; les web conférences permettent d’alimenter le site avec des projets formulés et formalisés en direct, le site lui-même évoluant en direct dans ses fonctionnalités. D’autres plateformes se développent en utilisant ou en étant hébergées par Imagination for People.

**Au cœur de la fabrique : les enjeux économiques, politiques et de transition sociétale**

Les approches critiques en économie politique sociale et solidaire posent la question des modèles économiques de développement, de l’importance donnée aux biens communs et à leur gouvernance, non seulement sous l’angle de leur redistribution mais aussi sous celui de leur construction innovante (Coutrot, Flacher, Méda, 2011).

Je privilégie ainsi cette approche sous le triple point de vue 1) du rapport à un travail libéré, 2) du processus délibératif qui préside à la mise en œuvre et à l’élaboration collective des activités concrètes, et 3) la nature de ces activités sous l’angle de la construction de bien commun.

Mieux comprendre ce que les innovateurs sociaux et les porteurs d’alternatives citoyennes et collaboratives ont à nous apprendre sur une issue possible à la crise du travail est une vraie urgence, pourquoi ? Parce que, dans une société comme la nôtre, toute crise et recomposition sociale est d'abord une question liée à celle du travail.

Répondre à la question suppose d’expliquer pourquoi et comment le travail a été institué en valeur centrale, clef de toute transformation sociétale. De la même façon, il faudrait aussi comprendre comment de la question du travail on est passé à celle du salariat et de l'emploi ainsi qu'à celle de la compétence pour l'emploi, comment la modélisation et l’institution du travail se sont cristallisées dans la conception et le développement de l’Etat Providence. Comprenant cela, crise du travail et crise de l’Etat Providence ne peuvent alors qu’aller de pair.

Dans ces initiatives collaboratives, les propositions d’activité, et le travail organisé qui les rend possible, sont explicitement faites à l’aune des interactions démocratiques et citoyennes qu’elles doivent permettre. Les modes de conception et de mise en œuvre des initiatives solidaires collaboratives montrent bien, selon nous et en accord avec Ferreras (idem, p. 129 et suivantes), que le travail qu’elles supposent a bien une nature politique. Pourquoi ? Pour deux raisons essentielles. Parce que chacune des activités et des situations de travail est l’objet d’une prise de position par rapport à une insertion et à un positionnement au sein de collectifs d’action. Et aussi parce qu’alors ce travail est indissociable d’opérations de jugement éthico-politique. Dans les contextes démocratiques qui sont les nôtres aujourd’hui, et en particulier ceux dans lesquels s’opèrent les prises d’initiative solidaires, collaboratives et citoyennes, une méta norme de justice constitue le fond politique de l’agir collectif. L’exercice du travail doit aussi alors contribuer à un approfondissement de la culture et des fonctionnements démocratiques. Cela remet en question le renvoi des activités économiques et du travail lui-même à la sphère privée. I. Ferreras montre que s’agissant du travail des caissières de supermarché, l’expérience de ces dernières est faite d’expérimentations dans le registre du régime civique et à l’aune de la citoyenneté et de l’égalité de traitement de chacun(e), alors que les entreprises ont tendance à ne prendre en compte qu’une régulation de type privé et, plus encore, domestique. Or, la régulation qui prévaut dans la sphère publique de nos démocraties occidentales est celle de la délibération sur les conceptions du juste ; des conceptions qui, pour différentes qu’elles soient, doivent être traitées à égalité d’honneur pour autant qu’elles acceptent les principes fondamentaux de la discussion. Ces principes sont alors ceux élaborés et critiqués aussi par Rawls que par Habermas et Apel. Une description fine du montage des projets au travers des outils de travail collaboratif mis à disposition des innovateurs sur les plateformes collaboratives interactives nous montrerait l’impact du délibératif au cœur même du travail, celui d’élaboration des projets par exemple. Mais ce recours au mode délibératif s’exerce parce que les acteurs déploient leur singularité en osmose avec les collectifs d’action auxquels ils participent. Ces collectifs sont les acteurs essentiels de ces opérations de jugement qui interviennent en activant des processus de sélection des options, d’argumentation, de validation et de formalisation des jugements. En fait, là où une analyse classique du travail mobiliserait les notions d’activité, de tâche et de compétence, l’analyse du travail de ces collectifs d’action et d’innovation collaborative privilégie les micro processus de jugement (sélection, argumentation, validation,). Ce point est particulièrement important à comprendre pour toute dynamique de capitalisation, mutualisation et diffusion des expériences de prise d’initiatives collaboratives citoyennes.

Aussi, les collectifs porteurs d’alternatives d’activité sont souvent aussi porteurs du dilemme qui divise les forces politiques, dites, « de progrès », que l’on pourrait résumer à l’alternative suivante : « *faut-il se libérer du travail, ou libérer le travail*» (Coutrot, 2011, p. 113 et suivantes). Ces alternatives peuvent ainsi être interprétées sous l’angle de la priorité donnée à ce qui permet à leurs acteurs de se protéger d’un type de travail, d’un rapport contraint et aliénant au travail. Mais, elles peuvent l’être aussi sous l’angle des organisations collectives alternatives permettant de poser autrement la question du rapport au travail. La première interprétation renvoie à celle d’Arendt, de Gorz, qui valorise le temps du politique, de la délibération, mais c’est alors le travail collectif à propos de l’activité qui permet à l’auteur son engagement politique. La seconde interprétation est davantage celles des tenants du mouvement ouvrier et socialiste, sous ses différentes composantes, associative, coopérative, révolutionnaire d’inspiration marxiste, qui prônent l’irruption de la démocratie (industrielle) et du pouvoir en général dans l’espace de la production. La politique passe alors par le renversement de la subordination dans et par le travail. L’une des originalités des acteurs de ces innovations et de ces expérimentations collaboratives et citoyennes est, à l’instar de Coutrot et de ses co auteurs (2011), de ne pas opposer les deux voies d’opposition au travail subi (idem, p. 108-109).

C’est donc ce changement qu’opèrent les acteurs innovants porteurs d’alternatives citoyennes et collaboratives, entrepreneurs d'une socio économie recomposée, sur lesquels se focalise notre réflexion. Leurs initiatives participent de ce désenchantement du travail et de ce ré enchantement du politique, si politique veut dire engagement des individus sur la sphère publique et pour la constitution et la mise à disposition de biens communs. C'est aussi ce qu’ils nous montrent lorsqu'ils cherchent les voies d'une insertion sociale originale associée à une alternative politico économique. Ces jeunes innovateurs, dans leur rapport spécifique et quelque paradoxal au travail, questionnent la place dévolue au travail dans la fabrication des rapports sociaux. Ils le font au moment où l’emploi dans sa forme instituée vient à manquer cruellement obligeant à penser une solution d’ampleur au problème du sous-emploi chronique. Ils remettent le travail à sa place et développent une théorie implicite du « vrai boulot » (A. Bidet, 2011).

Ces innovateurs créent des conditions de possibilité d’une dynamique de déploiement de capacités à un agir collectif, solution à la crise du travail qui se traduit par la crise de l’emploi et par celle des institutions de régulation du travail et de son Etat Providence. Alors que l’on continue souvent à évaluer l’action de ces innovateurs avec des indicateurs liés à la mesure du travail et à l’aune de la création d’emplois, il nous faut comprendre le (ou les) modèle(s) alternatif(s) dont ils sont porteurs du point de vue d’un déploiement de capacités porteuses de nouveaux rapports entre les individus.

Il en émerge les conditions particulières de conception et de portage d’initiatives. Les questions centrales sont alors celles du transfert des connaissances et savoir-faire, ainsi que de la démultiplication des projets, de l’accélération de projets associés, et donc de l’importance donnée à une logique de mutualisation capitalisation de l’expérience. Commencer à répondre à ces questions, c’est aussi commencer à traiter la question du changement d’échelles de la prise d’initiative et donc celle de la transition sociale et politique. L’accent sera mis ici les pratiques de mutualisation-capitalisation des initiatives, les points de repère de l’action que les collectifs se donnent pour tirer parti des expériences et des projets, pour en dégager des leçons collectives, pour créer de nouveaux outils de duplication, diffusion, accélération, multiplication. Il s’agit en quelque sorte, dans le respect de la spécificité d’une dynamique collective citoyenne d’en dégager des éléments d’une ingénierie de transformation qui n’en désapproprie pas les acteurs, mais bien au contraire se préoccupe de les rendre complètement partenaires d’un développement citoyen.

Dans le cadre de ma recherche je procède à une analyse fine de ces pratiques, processus et de leurs outils. J’associe plusieurs méthodes d’enquête pour cela, mêlant observation participante et prises d’information (enregistrement, vidéo, comptes rendus et « carnets de route »).

1. **Trois modèles d’appuis institutionnels à l’entreprendre**

**Des dynamiques difficilement perçues et reconnues par les canaux habituels de l’action publique**

De fait, ces initiatives solidaires sont prises par des acteurs qui occupent une diversité de positions socio-politiques. La prise d’initiative suppose une prise de position coïncidant à un acte de jugement et débouchant sur un engagement. Cette dynamique des individus « engagés » n’est que difficilement perçue et reconnue par les canaux habituels de l’action publique. Les politiques publiques mises en œuvre isolent et différencient les individus. Elles les classent en grandes catégories sociologiques : les jeunes, les femmes, ceux d’origine étrangère, etc. Elles reconnaissent prioritairement des collectifs structurés, sous des formes institutionnelles stabilisées : des associations, des territoires représentés par des collectivités publiques territoriales. Certes, ces collectifs institués sont des éléments importants de dynamiques socio-politiques en émergence. Ils sont le produit stabilisé des interactions citoyennes antérieures. Leur prise en compte est essentielle pour comprendre les dynamiques socio-politiques qu’ils impactent fortement en fournissant un cadre institutionnel à ces initiatives. Les collectivités territoriales et les associations en place sont sollicitées très tôt par les porteurs d’initiatives. Mais, l’analyse ne peut se réduire à la prise en considération de ces seuls collectifs institués. Il convient en effet d'explorer tous les collectifs, à leur différent degré d’institution, selon qu’ils participent au déclenchement, au maintien-renforcement ou au développement des dynamiques de prises d’initiatives.

**Trois formes d’institution de l’entreprendre**

***L’appariement***

Soutien à l’insertion et à la relation à la création d’activité comme forme d’emploi

***L’incubation***

Les logiques classiques de l’entrepreneuriat

***La catalyse***

Soutien à l’expérimentation de l’action collective collaborative

**Conclusion** :

Cependant, ces appuis à l’entreprendre solidaire et collaboratif, l’action publique éprouve des difficultés à les aider et à les institutionnaliser dans la mesure où elle ne les discerne pas vraiment, réduisant souvent la décision publique à l’expression et à l’évaluation par des représentants élus ou institués et réservant la sphère du jugement éthico-politique aux seules organisations reconnues sur l’espace public.

Mes premières enquêtes me fournissent des éléments précieux sur la dynamique des collectifs et de leurs outils dans les processus de prise d’initiative citoyenne. Elles me permettent de repérer, de délimiter le terrain à explorer et de construire le dispositif d’analyse et d’expérimentation. Ces travaux ont déjà bénéficié de l’expérience des partenaires, acteurs citoyens, porteurs et démultiplicateurs de projets.

A ainsi pu être réalisé un premier repérage de collectifs d’un genre nouveau, véritables collectifs « catalyseurs-démultiplicateurs ». Je les désigne ainsi dans la mesure où les acteurs qui les constituent ne se contentent pas de rassembler ou porter ensemble des projets bien identifiés. Leurs actions, sous des formes d’organisation et de gouvernance spécifiques, consistent aussi à générer, accélérer, dupliquer et démultiplier des initiatives, prises par eux ou par d’autres. Il s’agit alors moins d’un « accompagnement », selon le vocabulaire utilisé dans les conceptions orthodoxes de l’entrepreneuriat, qu’un appui à d’autres collectifs qu’ils contribuent à renforcer. Globalement, ces collectifs catalyseurs produisent et labellisent des projets qui ne préexistent pas au déclenchement de la dynamique projet mais qui en sont à la fois les produits et les causes de leur constitution.

Le repérage doit aussi permettre de distinguer les collectifs selon le type d’activité qu’ils portent, et au regard d’une double perspective de recomposition du travail et de production de biens communs. Il faut ainsi distinguer ceux qui se centrent sur les activités de production, et même sur le « faire », comme dans la problématique des « FabLabs et des collectifs « Makers » ; ceux qui se centrent sur des activités de coopération et de partage ; ceux qui privilégient les activités de distribution en proximité et privilégiant les circuits courts ; ceux qui se centrent sur les activités de financement, etc.

**Références**

Arendt H. (1983), *Condition de l’homme moderne*, Paris, Calmann-Levy.

Becquet V., De Linarès C. (dir.) (2005), Quand les jeunes s’engagent. Entre expérimentations et constructions identitaires, Paris, Collection Débats Jeunesse, L’Harmattan.

Bidet A. (2011), *L’engagement dans le travail, qu’est-ce que le vrai boulot*, Paris, PUF.

Boltanski L., Thévenot L. (1991), *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.

Bourdieu P. (2003), « La fabrique de l’habitus économique », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°150, p. 79-90.

Castel R. (1999), *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Folio Essais.

Coutrot T., Flacher D., Méda D. (2011), *Les chemins de la transition. Pour en finir avec ce vieux monde*, Paris, Editions Utopia

Demazière D., Horn F., Zune M. (2009), « La socialisation dans les « communautés » de développement de logiciels libres », *Sociologie et Société*, n°41/1, p.217-238.

Demazière D., Horn F., Zune M. (2011), « Ethnographie de terrain et relation d’enquête. Observer les « communautés » de logiciels libres », *Sociologie*, vol.2, n°2, p.165-183.

Dubet F. (2006), *Injustices, l’expérience des inégalités au travail*, Paris, Seuil.

Ferreras I. (2007), *Critique politique du travail. Travailler à l’heure de la société des services*, Paris, Presses de Sciences Po.

Fraser N. (1992), “Rethinking the Public Sphere. A contribution to the Critique of Actually Existing Democracy”, dans Craig Calhoun (ed.), *Habermas and the Public Sphere*, Cambridge (Mass.), MIT Press.

Gorz A. (1988), *Métamorphoses du travail. Quête du sens. Critique de la raison économique*, Paris, Galilée.

Kellerhals J., Languin N. (2008), *Juste ? Injuste ? Sentiments et critères de justice dans la vie quotidienne*, Paris, Payot.

Latour B. (2007), *Changer de société, refaire de la sociologie*, Paris, La découverte.

Martuccelli L. (2002), *Grammaires de l’individu*, Paris, Gallimard.

Martuccelli D. (2010), *La société singulariste*, Paris, Armand Colin.

Méda D. (1995), *Le travail, une valeur en voie de disparition*, Paris, Aubier.

Oldenburg R. (1999), *The Great Good Place*, New York, Marlowe & co.

Postone M. (2009), *Temps, travail et domination sociale*, Paris, Editions Mille et une nuits.

Rosanvallon P. (2011), *La société des égaux*, Paris, seuil.

Sen A. (2000a), *Repenser les inégalités*, Paris, Seuil.

Sen A. (2000b), *Un nouveau modèle économique*, Pris, Odile Jacob.

Thévenot L. (2006), *L’action au pluriel. Sociologie des régimes d’engagement*, Paris, La Découverte.

Vatin F., Bernard S. (eds.), *Le Salariat, Théorie, Histoire et Formes*, Paris, La Dispute.

**Annexe 1**

***Collectifs, comme groupe de personnes associées en Unité Stratégique d’Action Collective***

*Catalysts*

Un collectif informel (12 personnes environ, pas de structure spécifique, mais des réunions régulières et une reconnaissance de fait par les financeurs publics). Les « catalysts » sont par ailleurs, des acteurs centraux de certains dispositifs : des espaces de coworking, des responsables d’associations supports pour des activités culturelles, etc.

*Anim.fr*

C’est à la fois un dispositif et un collectif qui regroupe des acteurs basés à Montréal, Lille, Paris, Bretagne, Afrique et des acteurs là où ils se trouvent durablement ou momentanément :

Un dispositif d’échanges en ligne sur le portage et l’accélération de projets, avec des web conférences régulières qui discutent de méthodes de soutien à des projets mais qui permet de mettre en comment certains projets, de les discuter de façon à ce qu’ils puissent  être présentés sur la plateforme projet  « Imagination for People ».

Un collectif dans la mesure où le dispositif permet d’identifier et de rassembler des « accélérateurs de projets », c'est-à-dire des acteurs qui jouent un rôle central dans la genèse et le développement d’initiatives solidaires.

*Anis (association pour le nouvel Internet solidaire)*

Une association qui développe des activités en propre sur les questions de l’accès à l’Internet, au rôle d’Internet dans la prise d’initiative solidaire, etc. Mais, l’association sert également de support logistique pour des projets ou des collectifs (Catalysts, par ex.).

***Communautés, comme groupes de personnes constituant des Contextes et Milieux Innovateurs, Créatifs***

Coworkings (les espaces de coworking de Lille : Mutualab, co routine)

Apes (Acteurs pour une économie solidaire)

Education  Populaire (réactivation des anciens réseaux en éduc pop)

« Cigales » et autres agents du financement solidaire, fonctionnant en clubs

***Groupes, Entreprises spécifiques au « secteur de l’ESS » (Coop, CAE, )***

Initiatives et Cité

**Annexe 2**

**Topologie des dispositifs**

**Lieux Physiques**

*OuiShare fests, Roumics                                              Espaces de Co working*

*(Coroutine, coworking lille,*

*mutulab, La Grappe)*

**Temporaires**                                                                  **Permanents**

*Anim.fr*

*Plateformes collaboratives,*

*Platesformes financement solidaire,*

*crowfunding*

**Sites Virtuels**

**Annexe 3**

***Modes d’organisation de l’action collective, porteuse d’une conception en termes d’  « intelligence collective »***

« **Fests**», par exemple la *OuiShareFest*, à mi-chemin du colloque, de l’événement festif, festival et du meeting politique, ex Roumics, à Lille en novembre

« **Camps** », associé ou non à une *Fest*, il s’agit d’un atelier de travail sur les projets, avec une idée de durée et d’interactions,

« **Sprints** », réunions plus ou moins organisées, au sein d’un espace de coworking par exemple, et consistant à travailler collectivement et intensément (deux jours, par ex. sur un ou plusieurs projets, en présence de leurs porteurs principaux, avec l’idée d’une mise en commun des projets et un travail réciproque sur les projets des uns et des autres tout en maintenant la spécificité des porteurs originaux et principaux.

« **Recettes** » et « **Codes Sources** », noms donnés à ce qu’il s’agit de construire collectivement au terme d’un travail collectif sur les projets, processus de mutualisation – capitalisation. Le terme code source est utilisé par analogie avec le vocabulaire du logiciel libre.